



FRANCE



PERSPECTIVE SYNDICALE SUR LES ODD

#HLPF2019



Photo: Anne Bruel/Infocom Cfdt

LES SYNDICATS PARTICIPENT-ILS AUX DISCUSSIONS?

Le gouvernement français élabore actuellement sa feuille de route nationale sur les ODD, qui doit être finalisée en 2019. Elle devrait comporter quatre parties : vision à l'horizon 2030, approche par ODD, mobilisation des acteurs, suivi et mise en œuvre. Pour réaliser ces travaux, un comité de pilotage coprésidé par le ministère de la transition écologique et solidaire et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a été mis en place, ainsi que des groupes de travail pluri-acteurs. Les syndicats, qui ont été invités à participer à ces instances, ont contribué aux réflexions et vont suivre avec attention les suites de celles-ci et les résultats obtenus. Pour la CFDT, ce suivi est important car elle regrette le peu de transparence dans la prise de décision et le peu de prise en compte des contributions faites par les acteurs consultés qui peut exister. Par exemple, la CFDT

a constaté que la grille d'indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre des ODD par la France n'est pas assez ambitieuse et n'a pas intégré des propositions pourtant pertinentes qui avaient été faites, notamment par des syndicats et associations. De même, elle déplore le fait que des rapports sur la mise en œuvre nationale des ODD s'apparentent trop souvent à des outils de communication et ne s'appuient pas suffisamment sur de réels exercices d'évaluation et de suivi permettant d'identifier les marges de progression.

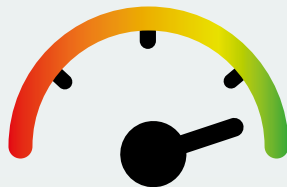
Il n'existe pas de concertation tripartite (Etat, employeurs, travailleurs) sur le Programme 2030.

TRANSPARENCE



Un accès régulier à des informations limitées

CONSULTATION



Il y a des consultations structurées/des plateformes avec plusieurs parties prenantes

DIALOGUE SOCIAL



Il y a des contributions individuelles des partenaires sociaux au gouvernement national



LE TRAVAIL (DÉCENT) AVANCE-T-IL?

Les syndicats français soulignent que même si l'indice de développement humain du pays se situait à 0,901 en 2017, plaçant la France à la 24e place dans le monde, des améliorations de plusieurs indicateurs clés sont nécessaires pour que le pays atteigne les ODD.

Concernant **l'objectif 1.1 (éradiquer l'extrême pauvreté)**, en 2016, 14% des personnes vivaient sous le seuil national de pauvreté (défini comme 60% du niveau de vie médian de la population). Bien que ce pourcentage soit relativement faible pour l'Europe, il est particulièrement élevé chez certaines catégories de la population, notamment chez les jeunes (21,1% des femmes et 19,1% des hommes parmi les 18-29 ans). Le taux de pauvreté relativement bas est maintenu grâce à un système de protection sociale couvrant les domaines essentiels (santé, vieillesse, handicap, famille, logement, chômage) ainsi qu'à des minimas sociaux garantis de revenu et de pension. Toutefois, il faut souligner que les minimas sociaux existants ne permettent pas à eux seuls d'échapper à la pauvreté. Par ailleurs, 32% du PIB sont alloués aux prestations de protection sociale, soit le taux le plus élevé d'Europe. Comparativement aux autres pays, cela permet à la France d'avoir des performances relativement bonnes (mais restant améliorables) au regard de **l'objectif 1.3 (mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale)**.

Il convient de progresser dans la réalisation de **l'objectif 5.4 (faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser)** sachant qu'entre 2009 et 2010, les femmes passaient près de deux fois plus de temps que les hommes (4 h 1 min contre 2 h 13 min) à effectuer un travail non rémunéré chaque jour.

Les préoccupations sont multiples en ce qui concerne les cibles fixées par **l'ODD 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous)**. Pour ce qui est de **l'objectif 8.3 (promouvoir des politiques qui favorisent des activités productives et la création d'emplois décents)**, en 2017, on estimait que 7,6% des emplois étaient précaires. Si

85% des emplois reposent sur des contrats à durée indéterminée, 90% des nouveaux recrutements sont faits sur la base de contrats à durée déterminée, qui peuvent ne durer que quelques jours. En outre, 7,1% des travailleurs-euses sont pauvres (revenu inférieur à 50% du revenu médian). En ce qui concerne **l'objectif 8.5 (parvenir au plein emploi productif et garantir un travail décent pour tous)**, un écart salarial de 24% persiste entre les femmes et les hommes. Le taux de chômage se situait à 8,7% au premier trimestre 2019, les jeunes de 15 à 24 ans étant les plus susceptibles d'être touchés. Les indicateurs relatifs aux jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) pour **l'objectif 8.6 (réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation)** s'établissaient à 11,5% en 2017; les jeunes les plus susceptibles d'être des NEET ont tendance à avoir un niveau d'études inférieur et à provenir de milieux socioéconomiques moins favorisés. **L'objectif 8.8 (défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs)** soulève plusieurs préoccupations, dans la mesure où des décisions importantes relatives au code du travail ont été adoptées ces dernières années sans une consultation adéquate des partenaires sociaux, conduisant à une réduction de la protection des travailleurs-euses.

Des progrès restent à faire pour atteindre **l'objectif 10.4 (adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité)**, étant donné que la part des personnes dont le salaire figure parmi les 10% des revenus les plus élevés représentait 26,6% du PIB en 2015, tandis que les personnes gagnant les 20% des revenus les moins élevés représentaient 7,9% du PIB. En outre, l'évolution de l'indice de Gini (0,288 en 2016) montre qu'après avoir fortement augmenté, les inégalités de niveau de vie semblent se stabiliser mais demeurent plus élevées qu'il y a une vingtaine d'années.

S'agissant de **l'objectif 16.3 (promouvoir l'État de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité)**, le pourcentage de la population carcérale détenue sans jugement s'élevait à 27% en 2014.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ? RECETTE SYNDICALE POUR NE LAISSER PERSONNE POUR COMPTE

La CFDT appelle le gouvernement français à intégrer les ODD de façon effective aux politiques nationales (dans leurs dimensions locale et internationale), à s'assurer que toutes les politiques soient en cohérence avec ces ODD, et à réaliser une évaluation critique de la mise en œuvre de ces politiques. Dans cette perspective, elle souhaite que des indicateurs supplémentaires soient définis pour le suivi de la mise en œuvre nationale des ODD, par exemple en ce qui concerne les objectifs suivants :

- ODD 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) afin d'assurer la transparence de la gestion des stocks publics et privés de produits agricoles et de denrées alimentaires.
- ODD 3 (bonne santé et bien-être) pour répondre au nombre élevé de décès liés à la pollution.
- ODD 6 (garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau) afin de lutter contre la pollution des eaux et favoriser l'accessibilité de la ressource.
- ODD 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable) pour répondre au problème de la pauvreté énergétique.



Cette publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de RSCD/CSI et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.